



Pluneret

20 OCTOBRE 2022



ATLAS DE LA
BIODIVERSITÉ
COMMUNALE

Atlas de la Biodiversité Communale Plan d'actions



01

Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement

PAGE 4

- 1.1. Valoriser les espaces naturels et semi-naturels de la commune
- 1.2. Favoriser la biodiversité en ville et sur le bâti communal
- 1.3. Renforcer la gestion différenciée des espaces publics

02

Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale

PAGE 8

- 2.1. Lutter contre les Espèces exotiques envahissantes
- 2.2. Restaurer les berges du Rohu
- 2.3. Poursuivre la réhabilitation de mares

03

Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales

PAGE 12

- 3.1. Poursuivre la sensibilisation et l'information du grand public et des scolaires
- 3.2. Créer des jardins partagés
- 3.3. Réduire la pollution lumineuse et préserver la trame noire

1. Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement

Description

Il s'agit d'identifier les démarches que la commune met en œuvre ou souhaite mettre en œuvre dans un avenir proche pour mieux connaître la biodiversité et intégrer sa préservation dans les politiques d'urbanisme réglementaires (PLU, SCoT), et opérationnelles (ZAC, opérations d'aménagement) ainsi que dans la planification (choix politiques et stratégiques).

Détail des fiches actions

- 1.1. Valoriser les espaces naturels et semi-naturels de la commune
- 1.2. Favoriser la biodiversité en ville et sur le bâti communal
- 1.3. Renforcer la gestion différenciée des espaces publics

Valoriser les espaces naturels et semi-naturels de la commune

De nombreux espaces naturels et semi-naturels se situent à Pluneret et la commune est traversée par de nombreux sentiers pouvant les relier entre eux et avec le bourg. Les habitants peuvent donc s'y promener facilement et s'approprier ces espaces, le sentiment d'appartenance à la nature constituant le premier pas vers sa protection. Ils sont par ailleurs des lieux privilégiés de lien social. La commune est donc engagée dans de nombreux projets permettant de valoriser ces espaces.

Dans le centre bourg, la commune porte un projet de revitalisation de celui-ci avec le cabinet TerraTerre. Des aménagements sont ainsi prévus pour remettre en valeur des espaces semi-naturels en milieu urbain identifiés lors de l'étude.

Deux sites font l'objet d'une réflexion dans le but de les renaturaliser et d'y réaliser des aménagements pour mieux y accueillir le public et d'améliorer leur état écologique: la zone humide de Kerfontaine et le parc du Rohu.

La commune travaille également à développer et améliorer les cheminements doux en travaillant aux reconnections du bourg, de l'ensemble de la commune et avec les communes limitrophes. Ce qui a pour effet de réduire le trafic routier et donc la pollution de l'air.

Indicateurs

Réalisation des aménagements
Fréquentation

Délai

2023 - 2026

Mise en œuvre

- Réalisation du projet de revitalisation du centre-bourg
- Poursuite des actions de valorisation par la commune
- Poursuite des actions de valorisation avec les habitants
- Communication en interne sur le réseau de cheminement pédestre
- Poursuite des chantiers d'insertion AQTA

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

Cabinet TerraTerre, GMVA et AQTA (GEMAPI), Chantiers d'insertion AQTA

Favoriser la biodiversité en ville et sur le bâti communal

La fragmentation et la diminution des espaces naturels causées par l'urbanisation implique la diminution des milieux favorables à l'installation de la faune et de la flore.

La commune a donc mis en place un certain nombre d'actions pour végétaliser davantage le bourg. La végétalisation est prévue pour chaque aménagement sur la commune, qui évite aussi au maximum de bétonner ou imperméabiliser les sols. Toutes les haies de la commune ont été classées dans le PLU et bénéficient d'une protection. Par ailleurs, la diversité végétale est favorisée par l'application d'une gestion différenciée lors de l'entretien des zones communales.

En outre, l'accueil de la faune dans le bourg est favorisé par la mise en place de gîtes à faune, installés régulièrement, notamment des nichoirs à Chevêches d'Athéna, des gîtes à Hérissons et des gîtes pour les Belettes.

Indicateurs

Végétalisation
 Linéaire de haies maintenues
 Nombre de gîtes installés

Délai

En continu

Mise en œuvre

- Installation de gîtes à faune
- Gestion différenciée
- Végétalisation et maintien de la perméabilité des sols dans les aménagements.

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

PNRGM, LPO

Renforcer la gestion différenciée des espaces publics

Le concept de la gestion différenciée a émergé dans les années 1990. Elle permet de gérer au mieux le patrimoine vert d'une ville en cohérence avec des objectifs précis et en tenant compte des moyens humains. Elle crée de nouveaux types d'espaces plus libres et correspondant à une utilisation contemporaine aux fonctions plus variées. La gestion différenciée assure ainsi un équilibre entre l'accueil du public, le développement de la biodiversité et la préservation des ressources naturelles.

La gestion différenciée a déjà été mise en place sur la commune :

- La fauche tardive est déjà mise en place sur certaines zones mais reste à améliorer. Par ailleurs, ce type de gestion peut être mal interprété par les habitants et passer pour de la négligence : une sensibilisation accrue est donc nécessaire. Des gabarits de panneaux de sensibilisation ont été élaborés par le PNR et sont disponibles sur simple demande.
- Des rencontres avec les services techniques sont organisées pour les former à la gestion différenciée.
- La revégétalisation du cimetière est en cours. Par ailleurs, l'interdiction de l'emploi des produits phytosanitaires est étendue à partir du 1er juillet 2022 et concerne notamment les cimetières.
- De l'éco-pâturage est aussi mis en place sur des parcelles communales (Parc Cogan. École publique)

Indicateurs

Surfaces concernées par de la gestion différenciée

Délai

En continu

Mise en œuvre

- Amélioration et extension de la fauche tardive
- Sensibilisation sur la mise en place de la fauche tardive
- Maintien voire extension de l'éco-pâturage
- Revégétalisation et entretien raisonné du cimetière

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

PNRGM, Services techniques

2. Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale

Description

Il s'agit de définir les démarches que la commune met en œuvre et souhaite mettre en œuvre pour intégrer la préservation de la biodiversité notamment dans les opérations de gestion du territoire, en propre ou en conventionnement.

Détail des fiches actions

- 2.1. Lutter contre les Espèces exotiques envahissantes
- 2.2. Restaurer les berges du Rohu
- 2.3. Poursuivre la réhabilitation de mares



Lutter contre les Espèces exotiques envahissantes

La prolifération des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) est l'une des principales causes de l'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale. La lutte contre les EEE est donc devenue un problème très important et fait l'objet d'un débat de réglementation communautaire et nationale.

Par ailleurs, l'Etat a adopté un plan d'action national qui repose principalement sur 2 types d'action : prévention (information et contrôles) et intervention (éradication et/ou limitation) et qui nécessite des actions locales, pour beaucoup départementales. La DREAL Bretagne, avec l'appui de la Région Bretagne, a initié en 2020 le travail de rédaction de la Stratégie Bretonne sur les EEE.

La commune a déjà mis en place plusieurs actions visant différentes espèces :

- Le Frelon asiatique, dont la destruction des nids est prise en charge à 30% par la commune et un référent a été désigné.
- Le Baccharis :

Depuis 2009, la commune organise des chantiers de lutte par le biais de chantier loisirs jeunes et de chantier bénévoles, principalement sur le linéaire côtier. Des milliers de plants ont été supprimés.

En 2021, 3ha de marais et digues ont été nettoyé à Kermadio grâce à un partenariat avec Bretagne Vivante et le collectif anti-baccharis. Une veille et un arrachage des repousses sera nécessaire pendant plusieurs années (au moins 5 ans) pour éviter la recolonisation des sites.

Le marais de Bransquel a également bénéficié d'une intervention de l'entreprise « Moutons gloutons » sur l'initiative de son propriétaire : 5000 m2 ont été traités par broyage.

- L'ABC a par ailleurs permis d'identifier une zone colonisée par la Jussie à Lann er. Un repérage plus précis et des actions d'arrachage pourraient être mises en place. La Jussie colonise également la retenue d'eau du Loch, une action au niveau intercommunale devra être mise en place.

Indicateurs

Présence d'EEE

Délai

En continu

Mise en œuvre

- Poursuivre la lutte contre le Frelon asiatique
- Poursuivre la veille sur l'ensemble des EEE
- Poursuivre la veille sur le Baccharis et les arrachages des repousses
- Repérage et actions pour limiter l'envahissement des zones colonisées par la Jussie

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

PNRGM, AQTA (GEMAPI), Collectif Anti-Baccharis, Association « API 56 »

Restaurer les berges du Rohu

Le cours d'eau du Rohu traverse le bourg de Pluneret et rejoint en aval la rivière du Bono. Il alimente par ailleurs un marais présentant un fort intérêt pour la biodiversité. Le constat de la dégradation des berges du cours d'eau dans sa partie urbanisée justifie donc la mise en place d'actions pour leur remise en état. En effet, la dégradation des berges causes de nombreux problèmes tels que la perte d'habitats pour la faune et la flore, l'érosion des berges, la perte en qualité de milieux aquatiques. Dans le secteur du Parc du Rohu cela pose également des problèmes de sécurité pour la population.

La végétation rivulaire permet en outre une meilleure qualité de l'eau de fait de ses fonctions d'épuration et joue un rôle de tampon sur les variations de niveaux d'eau limitant ainsi les risques d'inondation.

Un projet tuteur a été mis en place avec le Lycée Kerplouz pour réaliser un diagnostic du cours d'eau dans sa partie urbanisée. L'objectif est d'aboutir à un chantier de restauration des berges sur une portion de 50m le long du parc du Rohu.

Indicateurs

Réalisation du projet pédagogique
Atteinte des objectifs fixés

Délai

2022 - 2024

Mise en œuvre

- Mise en place du projet pédagogique avec le Lycée Kerplouz en 2022
- Diagnostic à réaliser en 2022
- Chantiers de restauration et d'entretien à mettre en place

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

Lycée Kerplouz, APPMA du Loc'h, GMVA & AQTA (GEMAPI), DDTM

Poursuivre la réhabilitation de mares

Les mares constituent des habitats particulièrement favorables aux végétations aquatiques et amphibiens ainsi que l'accueil de nombreuses espèces d'odonates et d'amphibiens du fait de la faible prédation par les poissons. Mises en réseau, elles constituent de véritables corridors écologiques. Souvent d'origine anthropique, il est indispensable de les entretenir pour éviter leur disparition.

Les lavoirs, puits et fontaines constituent également des milieux humides propices à cette biodiversité, qu'il convient de restaurer ou aménager pour permettre ou maintenir leur intérêt écologique. Il est notamment possible d'améliorer la circulation de la faune en créant des « escaliers » en pierres, d'empêcher une végétation trop importante...

Plusieurs chantiers de restauration du petit patrimoine ont été réalisés depuis 2009 par les chantiers d'insertion d'AQTA. Plusieurs mares ont également bénéficié de soins par le biais des chantiers loisirs jeunes et l'une d'elle dispose d'un panneau pédagogique.

Dans un second temps, une sensibilisation des propriétaires sur l'intérêt des mares et leur entretien pourra être réalisée dans le but d'y effectuer des chantiers de restauration conventionnés. La plateforme participative du PNR peut servir à détecter les mares en vue de possibles chantiers.

Indicateurs

Nombre de mares restaurées ou entretenues
Nombre de propriétaires sensibilisés

Délai

En continu

Mise en œuvre

- Repérage des mares à restaurer
- Organisation des chantiers de restauration avec la maison des jeunes
- Sensibilisation des propriétaires à l'intérêt et l'entretien des mares

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

PNRGM, Chantiers d'insertion d'AQTA

3. Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales

Description

Il s'agit de définir les démarches que la commune met en œuvre et souhaite mettre en œuvre pour associer les citoyens et acteurs locaux à la préservation de la biodiversité.

Détail des fiches actions

- 3.1. Poursuivre la sensibilisation et l'information du grand public et des scolaires
- 3.2. Créer des jardins partagés
- 3.3. Réduire la pollution lumineuse et préserver la trame noire



Poursuivre la sensibilisation et l'information du grand public et des scolaires

La sensibilisation, l'information et l'éducation est une condition essentielle pour que le public soit motivé et concerné par la biodiversité. Ces actions permettent de proposer des temps de pédagogie et d'échanges en direct avec les convaincus et les curieux, des publics ciblés et de présenter l'importance de la biodiversité aux acteurs du territoire. Le format peut varier afin de s'adapter au public et au contexte.

La commune organise de nombreuses animations à destination des citoyens en faisant parfois intervenir des associations ou le PNR. Certaines sont spécifiquement organisées pour les scolaires notamment dans le cadre des Aires marines éducatives.

Plusieurs expositions sont par ailleurs gratuitement disponibles sur simple demande au PNR.

Indicateurs

Nombre d'animations réalisées
Nombre de personnes sensibilisées

Délai

En continu

Mise en œuvre

- Organisations de conférences grand public ou vers des publics spécifiques, notamment lors d'actions menées par la commune ou des thèmes d'actualité
- Organisation de sorties de découverte de la nature orientées sur des groupes d'espèces ou des sites spécifiques
- Organisation d'expositions et de jeux
- Installation de panneaux d'information
- Diffusion d'articles dans le magazine communal et sur le site internet de la commune (éventuellement sur Facebook)
- Organisation d'animations spécifiques pour les scolaires

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

Associations locales de protection de l'environnement, PNRGM

Créer des jardins partagés

Un jardin partagé est un jardin cultivé collectivement par les habitants d'un quartier ou d'un village.

Un jardin partagé ne se décrète pas, il prend tout son sens parce qu'il répond aux attentes et aux besoins des habitants d'un lieu. Réunis en association les habitants gèrent le jardin au quotidien et prennent les décisions collectivement. En ce sens chaque projet est unique par son aménagement et son fonctionnement.

Ces jardins se fondent sur des valeurs de solidarité, de convivialité, de lien et de partage entre les générations et permet d'aborder une nouvelle approche de l'alimentation.

Des demandes émanent de la population en centre-ville et le projet fait l'objet d'une fiche action dans le cadre du projet de revitalisation du centre bourg.

Deux sites ont été identifiés :

- Le jardin de la maison du bout du monde
- Un espace communal en bordure du lotissement de la gare.

Indicateurs

Implication des habitants

Délai

2024

Mise en œuvre

- Études de faisabilité
- Ateliers participatifs avec la population
- Conception et réalisation des projets avec les partenaires

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

PNRGM, Lycée Kerplouz, Association « Les mains vertes du Pays d'Auray »

Réduire la pollution lumineuse et préserver la trame noire

L'éclairage nocturne, public ou privé, engendre une perte d'habitats naturels, leur fragmentation et une mortalité directe pour les espèces vivant la nuit. A l'instar de la trame verte et bleue (TVB), conçue essentiellement pour les espèces diurnes, il est désormais nécessaire de préserver et de remettre en bon état les continuités écologiques nocturnes, dans un contexte de pollution lumineuse en constante progression.

La réduction des horaires d'éclairage permettrait à la fois de réduire la pollution lumineuse et de réaliser des économies d'énergie.

La lumière agit également sur différents processus comportementaux ou physiologiques indépendants de la vision. Par exemple, elle influe sur le rythme biologique et sur la régulation hormonale. Chaque longueur d'onde possède ainsi une action relativement précise qui varie en fonction des groupes d'espèces. Cette sensibilité à telle ou telle longueur d'onde est encore relativement méconnue. Néanmoins, en l'état des connaissances, les plages correspondant au bleu, au vert et au rouge ressortent comme les plus impactantes. Sont donc préconisées les ampoules à spectre étroit et aux couleurs chaudes : oranges ou ambrées (pour limiter les impacts sur l'humain et les autres êtres vivants). L'orientation de la lumière joue aussi un rôle important : lumière émise vers le ciel et plus largement au-dessus de l'horizontale doit être réduite pour éviter les halos lumineux au-dessus des villes. Le remplacement des ampoules et des lampadaires pourrait être faite au fil de l'eau, selon l'opportunité des remplacements et aménagements.

Indicateurs

Durée d'éclairage

Mise en œuvre

- Évolution de la programmation de l'éclairage public
- Installation d'ampoule à couleurs chaudes

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

PNRGM, Morbihan énergies

FINANCEURS DU PROJET



AMBON



Ploeren
MER PLOEREN - MORBIHAN ILED



meucon Pays des Sources



SAINT-AVÉ
SAINT-TEVE



Surzur



PLESCOP
la vie...
PLESKOB
ar vobez...



LAUZACH



Sainte-Anne d'Auray



VILLE
DE
PLUNERET



VANNES

PARTENAIRE TECHNIQUES



Bretagne Vivante
Une voix pour la nature



cbrn
CONSERVATOIRE
BOTANIQUE NATIONAL
BREST



amikiro



Morbihan



Groupe
d'Étude
des Invertébrés
Armoricaains

Rédaction et cartographie :

Parc naturel régional du Golfe du Morbihan : Alexandre Crochu, Annaëlle Mézac, Bastien Moisan, David Lédan, Laurette Cervera, Maxime Le Roy, Marion Neymeyer, Xavier Blondel et Marion Rahuel

Relecture : Pierre Gallène

Mairie de Pluneret



Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
8 boulevard des îles - CS 50213 - 56006 Vannes cedex
02 97 62 03 03 - contact@golfe-morbihan.bzh
www.parc-golfe-morbihan.bzh